

Aux représentants nationaux de la FNAREN

Chers collègues,

Vous avez sollicité le SNUDI-FO afin qu'il soit co-signataire de la Charte du Comité scientifique de la FNAREN qui appelle à une « refondation de l'école ».

Le SNUDI-FO, attaché, comme vous, à la défense de l'école publique et aux droits des personnels, inscrits dans le statut de la Fonction publique de l'Etat, est un syndicat, rattaché à une fédération et à une confédération, et, à ce titre, il ne peut être porteur d'un projet pédagogique ou d'un projet de société.

Certes les valeurs de la République sont attaquées mais force est de constater qu'elles ne sont pas détruites et l'école reste un de ses « bastions ». La défendre est donc un devoir.

Cette offensive contre l'école publique se matérialise par des tentatives répétées de remettre en cause l'unité de l'école publique pour la propulser vers une myriade d'établissements autonomes dont la conséquence majeure serait de faire disparaître les programmes nationaux d'enseignement qui sont à l'origine des diplômes nationaux dont chacun de nos élèves a besoin pour obtenir un emploi qualifié.

C'est pourquoi nous défendons avec acharnement, avec les personnels de l'éducation nationale, et dans l'unité la plus large, le maintien de tous les postes, de toutes les classes, de toutes les structures spécialisées, remises en cause par la « furie » destructrice des suppressions de postes imposées par la RGPP, comme nous défendons avec acharnement l'existence et le maintien du statut national de fonctionnaire d'état pour tous les personnels de l'éducation nationale.

Il nous semble donc que la formulation « *que soit reconnu le droit à l'autonomie des équipes pédagogiques* » présente le risque de se laisser entraîner sur le terrain des EPEP (ou E2P) préconisés par le député Reiss dans son rapport sur l'école. Or si il est indispensable que soit reconnue l'indépendance pédagogique individuelle des maîtres, dans le cadre des programmes nationaux d'enseignement, a contrario l'école autonome, n'est-ce pas le modèle anglo-saxon ? N'est-ce pas l'école avec son projet propre, son recrutement propre, son budget propre avec la possibilité pour son conseil d'administration de licencier les personnels en fonction de ses besoins ou de ses ressources ? N'est-ce pas l'éclatement de l'école soumise aux pouvoirs politiques ou aux lobbies locaux ? N'est-ce pas le désengagement de l'Etat pour tout ce qui relève actuellement de ses responsabilités ?

De la même manière, rejeter « *l'école organisée de façon verticale* » au profit d'un fonctionnement en réseau au sein « *de relations articulées avec toutes les institutions et les dispositifs externes* » ne présente-t-il pas le risque de permettre aux municipalités, ou aux intercommunalités, d'imposer, entre autres, des horaires et/ou des rythmes scolaires différents suivant les projets éducatifs locaux ?

Rappelons qu'actuellement le Ministre tente, contre l'avis de toutes les fédérations de l'éducation nationale, de faire

passer son projet de décret sur l'évaluation des enseignants dont le but est d'évaluer les personnels sur leur implication dans les politiques éducatives locales.

Ils seraient jugés sur leur capacité à enseigner sans RASED, sans remplaçants, dans des classes surchargées, et à répondre aux objectifs fixés dans le cadre de l'autonomie des établissements.

N'est-ce pas d'ailleurs ce qui est inscrit dans les programmes ECLAIR ?

Enfin, la création « *d'un pôle d'enseignement et de socialisation obligatoire entre 3 et 16 ans, organisé en quatre cycles de trois années* », n'est-ce pas le sens de « l'école du socle commun » dont la mise en place comporte le risque d'aboutir à la fusion du corps des PE avec celui du corps des professeurs des lycées et collèges, à l'alignement des certifiés sur les 26 heures d'enseignement hebdomadaire des PE et à la gestion académique des PE avec des mutations inter-académiques ?

Pour le SNUDI-FO, défendre l'école républicaine et les droits des personnels et de leurs élèves, passe par la nécessaire défense du statut national de fonctionnaire d'état garantissant la neutralité et la protection des agents de l'Etat face aux lobbies et aux groupes de pressions.

Défendre les droits des personnels et des élèves, passe par le nécessaire rappel des revendications qui unifient la profession.

Annulation de toutes les suppressions de postes (classes, ASH, MF, Remplaçants....)

Création de tous les postes (dans toutes les catégories) et toutes les classes nécessaires au bon fonctionnement de l'école

Restitution immédiate de tous les postes supprimés dans les RASED depuis trois ans et départs en stage CAPA-SH, dans toutes les options, à hauteur des besoins

Maintien de tous les centres de formation en ASH

Maintien de tous les postes en établissements spécialisés et suppressions du décret d'avril 2009, mettant en place les Unités d'enseignement

Retrait de tous les projets d'EPEP dont le but est d'aboutir à la dislocation de l'école publique pour aller vers sa municipalisation/privatisation. Retrait des dispositifs ECLAIR qui anticipent leur mise en œuvre.

Retrait du décret et des circulaires Darcos qui ont mis en place l'aide personnalisée en lieu et place de l'aide spécialisée, en remettant en cause les « missions » des RASED pour mieux permettre leur suppression.

Retrait pur et simple du projet de décret sur l'évaluation des enseignants

Dans ce cadre, nous restons disponibles, chers collègues, pour toute discussion ou toute initiative allant dans le sens de la défense des RASED et de leurs missions.

Bien Fraternellement,
P/Le SNUDI-FO

Norbert TRICHARD Secrétaire Général

Montreuil, le 3 mai 2012